



# Club des Archers de Carrières-sur-Seine



## Charte des équipes

**2020-2021**

### Charte des équipes

Le club, les Archers de Carrières sur Seine, inscrit une équipe, dans une catégorie donnée (DD, DRE, nature, etc.) pour la saison en cours, dans la mesure où un nombre suffisant ou d'archers souhaitent faire parti de cette équipe.

L'inscription d'une équipe se monte à 150€, cette inscription est payée par le club.

Votre inscription dans l'équipe vous engage à respecter les dates des compétitions pour le championnat (3 dates en général). Pour que le club ne déclare pas forfait faute de participants, le jour de la compétition l'équipe doit se composer d'au moins trois archers.

Cela vous amène à être en contact avec le reste de l'équipe, afin de pouvoir organiser les entraînements au cours des semaines précédentes, mais aussi vous organiser afin que l'équipe soit présente aux compétitions quels que soient les archers composant l'équipe.

Si vous ne pouvez pas participer à une de ces dates, et que cela entraîne le forfait de l'équipe, le remboursement des compétitions individuelles (sauf cas majeur de problème de santé) sera suspendu : vous ne pourrez pas prétendre à un remboursement des 3 compétitions de la saison.

### Charte de l'équipier

Les archers de Carrières-sur-Seine à jour de leur cotisation peuvent émettre le souhait de faire partie d'une équipe de club pour la saison en cours.

Une équipe sera constituer des lors que le nombre minimal (3 et plus) de participant est atteint et qu'ils réponde de part leur pratique au critère d'admissibilité de la fédération.

Les frais d'inscription de l'équipe auprès de la FFTA sont à la charge du Club.

Les équipiers s'engagent à inscrire l'équipe au compétitions qualificatives pour le championnat, la coordination logistique est assurée par un membre de l'équipe désigne comme capitaine.

L'organisation des entraînements, des compétitions, de la communication des résultats sont de la responsabilité du capitaine désigné pour une période déterminée par l'équipe.

Le forfait de l'équipe entraîne de fait le remboursement des fonds engagés et suspend le remboursement des 3 compétitions de la saison.